

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Convocation

Date de la convocation : 04/10/2022

Date de l'affichage convocation : 04/10/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 14/10/2022

Publiée ou notifiée le : 14/10/2022

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 25

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre total votants : 25

L'an deux mil vingt-deux, onze octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BIGNON, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes BOURMAULT, LEGER, MARTIN et MM AMY, BRAULT, CERIZIER, CHANTEPIE, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, LORIOT, MOURIER, PAQUET, POSTMA, ROCTON, ROUSSEAU, THERIAU.

Etaient excusés/absents :

Mmes ALLAIRE, GEORGET, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, et MM BOUGAS, HURTELOUP, MARTINEAU.

Pouvoir :

Assistaient également à la séance :

Charline FERRERO (Responsable technique)

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur AMY de la commune du Lude

Délibération 2022 – 28 :
ACHAT TERRAIN – COMMUNE DU LUDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1,

VU la délibération de la commune du Lude n°2022-113 du 05/09/2022 validant la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AT 17 d'une superficie de 1 637m²,

VU la délibération de la commune du Lude n°2022-086 du 08/06/2022 déterminant les prix pour la cession de terrain,

CONSIDERANT le projet de projet de construction du Syndicat Mixte du Val de Loir,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AT 17 d'une superficie de 1 637m² ainsi que le prix d'achat à 5€ du mètre carré.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet et notamment l'acte d'achat.

DECIDE que les frais de géomètres liés à l'acte sont à la charge de la collectivité.

Pour extrait, copie conforme,
Le Lude, le 13 OCTOBRE 2022
Le secrétaire de séance,
J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,
Le Lude, le 13 OCTOBRE 2022
Le Président,
F. OLIVIER

**SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS**
5 bis bd Fisson
72800, LE LUDE



Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*